

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal DU 16 janvier 2017

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 12 DÉCEMBRE 2016

Secrétaire de séance : Mme TALBOT-FRADIN

Remarques : néant

2) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

A) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D’ÉNERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES

- Eglise : finition de la toiture en cours, repositionnement des étoiles à réaliser. Des gouttières sont apparues la semaine dernière lors des pluies et sont maintenant réparées. L’entreprise BODET qui est intervenue pour la pose du cadran a cassé des tuiles et un faitage lors de leur intervention, la facture a été envoyée directement à l’entreprise.
- Sacristie : plafond en cours de réfection (facture Grunewald reçue pour un montant de 1319 € TTC). L’entreprise de menuiserie est actuellement sur le chantier.
- Restaurant scolaire : les travaux de zinguerie ne sont pas satisfaisants (photos à l’appui). Mr MARY prendra contact avec l’entreprise pour la reprise des tôles en toiture.
- Logement locatif à l’école : changement du chauffe-eau
- Salle de sports : en attente d’un spécialiste pour le chauffage
- Préau sur l’aire de pique-nique : toujours en attente du permis de construire
- Locatif au-dessus de la poste : libéré fin janvier, Mr MARY propose de visiter l’appartement pour envisager des travaux de rénovation. En ce qui concerne le locatif 6, route de Parthenay, il est en parfait état.
- Rendez-vous à prévoir avec Vival pour étudier la réorganisation du bâtiment avec le point poste.

B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAINTE

- Fleurissement : concernant l’arrosage, il convient de repenser notre système pour gagner du temps (polyther par exemple sur les parterres fleuris). Minéraliser les parterres de façon optimale sans supprimer trop de fleurs annuelles.

Le conseil approuve la proposition de la commission pour l’installation de grands pots en résine de couleurs devant l’église.

- Faire une demande auprès de SEOLIS pour l’autorisation de faire l’entassement de réseaux sur certaines routes (route de Clessé, rue des Jardins, Chemin d’Artoreau, rue du Vieux Pont...).
- Changement des horloges Pulsadis : le devis de SEOLIS est retenu pour 1.400 €.
- Parking au pressou : limiter le stationnement des camions (dépôt d’ordures sauvages). Contacter l’entreprise avant d’installer des blocs de pierres ou autres systèmes limitant l’accès des poids lourds. A voir en commission.

C) Enfance – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES)

Mme TURPEAU fait le point sur les activités en cours.

- Cantine : Mme RENAUD est actuellement en arrêt de travail. Son remplacement est assuré par le personnel en place : Mme VIAUX en CDD et Mme GENET et Mme BOUVIER en interim.
- Achat d'un 2^{ème} aspirateur pour l'école.
- Places devant la garderie : à voir en commission voirie pour réserver les places aux utilisateurs. Le personnel doit se stationner sur le parking situé en bas de la cour.

D) ECOLES : VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

- 14 juillet : les animations auront lieu dans le parc de la maison de retraite pour faciliter l'accès à toute personne sans moyen de transports. Comme chaque année, un courrier a été adressé aux associations pour demander leur participation aux buvettes et repas.
- Forum des associations : création d'une médaille communale : demander un devis. Courrier envoyé aux associations pour les inviter à participer.
- Soirée « Au rythme du Bocage » vendredi prochain : rencontre avec la presse pour une parution dans la semaine. Le verre de l'amitié sera offert par la commune. Mrs GROLLEAU et BLOT représenteront les agriculteurs de la commune.
- Devis pour les pieds des grilles d'exposition : refusé. Réalisés en régie.

E) COMMUNICATION

Mr le maire donne les informations suivantes :

- Remerciements du sénateur pour le prêt de la salle de réunion pour les primaires de la droite
- Terre saine : obtention du 2^o papillon
- Cérémonie des vœux du maire : l'intervention des associations a été oubliée en fin de présentation. A ne pas oublier en 2018 car des associations avaient préparé leur intervention.
- Réunions diverses :
 - AG de l'association « ASCC » : le terrain d'auto-cross de Faye l'Abbesse est homologué et pourrait servir pour l'association de Chiché.
 - Le club de l'amitié (participation de Mme BOUVIER) : 65 adhérents et pas de changement dans le bureau.
 - Le Martin Pêcheur : 41 participants avec activités en faveur des jeunes à encourager
 - L'UNC doit se réunir le 17 janvier : le maire participera
 - Informatique à Chiché le 27 janvier : Mme PICHERIT participera
 - Pour information : un baptême civil a eu lieu dimanche. Le maire constate une demande croissante et essaie de se rendre disponible pour les familles même le dimanche dans la mesure du possible.
 - PLUi : constitution du groupe représentant les agriculteurs (Ch. BLOT, Laurent MINOZA, Joël VERGNAUD, Eric MERCERON et Jean-Marie RAMBAULT) Une réunion aura lieu le 10 mars avec tous les agriculteurs.
 - Prochain conseil le 13 février à 20 h.

3) MOTION ZONE DÉFAVORISÉE POUR LE MAINTIEN DE L'INDEMNITÉ COMPENSATOIRE DE HANDICAP NATUREL (ICHN) POUR LES AGRICULTEURS DE LA COMMUNE

La commune de Chiché est située en zone défavorisée depuis les années 1980 environ pour des raisons très complexes de calcul des revenus des terres. Ceci permettait d'octroyer l'ICHN aux agriculteurs de la commune.

Le maire donne lecture de la motion :

Considérant que les Zones Défavorisées Simples (ZDS), ouvrant droit à l'ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel) couvrent 58 % des surfaces agricoles des Deux-Sèvres ;

Considérant que la commune de Chiché est actuellement reconnue comme zone défavorisée simple ;

Considérant que l'ICHN représente en moyenne 5500 € par exploitation en 2016, soit entre le tiers et la moitié des revenus agricoles ;

Considérant la crise structurelle et la perte de revenu qui frappent les exploitations agricoles ;

Considérant que le maintien de l'agriculture est déterminant pour l'avenir des territoires ruraux ;

Considérant que le règlement de l'Union Européenne N° 1305/2013 relatif au développement rural rend obligatoire la révision des zones défavorisées simples qui ouvrent droit à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) ;

Le conseil municipal de Chiché demande :

- que les critères de classement pour définir les Zones Soumises à des Contraintes Spécifiques (ZSCS) prennent en compte les caractéristiques du territoire des Deux-Sèvres ;
- que les agriculteurs de la commune de Chiché continuent à bénéficier d'une indemnité liée aux contraintes spécifiques du territoire.

Le conseil soutient cette motion à l'unanimité.

4) ADMISSIONS EN NON VALEUR (PRODUITS IRRÉCOUVRABLES)

Le Conseil Municipal propose d'admettre en non-valeur, sur le Budget de l'exercice 2016, les sommes ci-après :

Locations de salles : 601,20 €

Cantine municipale : 103,60 €

Loyers : 0,06 €

Soit un total de 704,87 €.

5) DÉLIBÉRATION POUR REMBOURSEMENT VISITE MÉDICALE

Le conseil accepte de rembourser Mme MOULIN pour le remboursement des honoraires du médecin lors de sa visite pour le renouvellement du permis transport en commun, soit la somme de 33 €.

6) MAINTENANCE DES PORTES AUTOMATIQUES (SUPÉRETTE + MAIRIE)

Le maire présente les devis pour la maintenance des portes automatiques :

- Mairie : SPS (249 € HT)
- Supérette : PORTALP (+1,9 % par rapport à 2016) soit 420 € HT

7) AGGLO 2 B : DÉLIBÉRATIONS

- a. **Sur le renvoi de la gestion de l'entretien des bâtiments et des bassins tampons dans les communes**

Mr le maire doit revoir avec les services de l'agglo pour le nombre des bassins tampons (100 €). A Chiché, il existe 3 bassins au lieu de 1 compté par l'Agglo.

b. Modification des statuts suite à la Loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

Délibération à prendre pour être en conformité avec la Loi du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. Revoir à la prochaine réunion du conseil avec des explications par rapport à la compétence « petite enfance, enfance, jeunesse » qui devient une compétence facultative afin de pouvoir transférer toute la compétence action sociale de l'agglo 2 B au CIAS.

8) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHICHÉ SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN SUR LES COMMUNES DE BRESSUIRE (COMMUNE ASSOCIÉE DE TERVES), BOISMÉ ET CHANTELOUP

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une enquête publique est ouverte du 3 janvier au 3 février 2017 inclus, en mairie de Bressuire, Boismé, Chanteloup et mairie annexe de Terves, concernant le projet de parc éolien cité en objet.

Mr le Maire présente les éléments du dossier transmis par la Préfecture des Deux-Sèvres.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le conseil municipal de Chiché émet un avis favorable à l'unanimité à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien présentée par la SAEML 3D ENERGIES.

9) RECENSEMENT DE LA POPULATION

Au 1^{er} janvier 2017, l'INSEE nous informe que l'on compte 1703 habitants à Chiché en population totale.

10) DEMANDE DE LOCATION DE LA GRANDE SALLE PAR L'ENTREPRISE CFCA POUR REMISE DE MÉDAILLES ET VIN D'HONNEUR

Tarif de Location à appliquer comme pour les associations. En effet, il n'existe pas de tarifs spéciaux entreprises. A voir en commission.

11) QUESTIONS DIVERSES

a. **Plan Vigipirate** : une circulaire préfectorale a été adressée à toutes les associations de la commune pour les informer des mesures à prendre dans l'organisation de la sécurité lors des manifestations festives, culturelles et sportives. Le maire fait remarquer que ces dispositions sont à adapter en fonction de leur caractère, lieu et nombre de personnes.

b. Question de Mr BOUSSARD : à mi-mandat, serait-il opportun d'organiser une réunion publique ? Le maire fait remarquer que lors des vœux du maire il est maintenant fait une présentation complète des réalisations et perspectives de l'année, mais pourquoi pas l'envisager ?